

Le Colombien

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE VILLANDRY



Coup de projecteur : Elsa Berthelot p. 3

.....

Dossier : règles en urbanisme p. 10

.....

**Développement durable :
plus de bio et de local à la cantine ! p. 12**



Numéro **40**
Décembre 2020



Chères Colombiennes, chers Colombiens,

Cette année 2020 aura été éprouvante pour beaucoup d'entre nous. Un premier confinement nous a été imposé au printemps. Brutal mais accepté comme étant le seul bouclier efficace contre la propagation du virus COVID-19, il portait la promesse d'un retour à une situation quasi normale pendant l'été. Ce ne fut pas le cas et un second confinement démarrait fin octobre, indispensable pour contrôler une pandémie redevenue galopante. Plus souple que le premier, il

n'en a pas moins durement affecté de nombreux secteurs d'activité.

Le monde associatif a lui aussi été mis à rude épreuve avec l'arrêt de toutes les activités, la fermeture des salles communales et l'annulation de tous les événements festifs qui sont autant d'occasions de tisser et de préserver des liens sociaux et amicaux.

Les cérémonies officielles elles-mêmes n'ont pu se dérouler qu'en comité extrêmement restreint, à l'image de la commémoration du 11 Novembre à laquelle seules 6 personnes étaient autorisées à participer.

La cellule de soutien mise en place par l'équipe municipale lors du premier confinement a été de nouveau mobilisée pour venir en aide aux personnes isolées ou fragilisées. Une seconde cellule a été activée, à destination des commerçants, artisans et professionnels de la commune, pour les renseigner sur les dispositifs mis en place pour les soutenir dans cette période difficile.

Les chantiers municipaux, quant à eux, ont pu se poursuivre. Les travaux d'extension de la mairie ont repris et vont se terminer au cours du 1^{er} semestre 2021. Longtemps différé, le chantier des sanitaires de l'école primaire s'est imposé comme une priorité en raison des protocoles à mettre en place au sein des écoles. Le chantier a pu démarrer cet été et les enfants ont découvert des sanitaires flambant neufs à leur retour de vacances de la Toussaint.

En dépit du contexte sanitaire, associer les habitants aux décisions politiques qui les concernent est une question que nous n'avons pas voulu différer davantage. La mise en place d'un conseil consultatif communal, décidée lors de la séance de conseil municipal du mois de novembre, vient concrétiser cette volonté d'une politique publique participative.

Nous n'aurons pas l'occasion de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Elle ne peut être maintenue. Je ne manquerai pas bien sûr de vous écrire et de publier, sur le site de la commune, une vidéo pour vous présenter, au nom de la municipalité, nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

La vie continue à Villandry. Je vous invite à partir à la découverte de ce qui a fait l'actualité de notre commune en parcourant cette nouvelle édition du bulletin municipal.

Maria Lépine

ETAT CIVIL

Naissances :

Clothilde, née le 22 septembre 2020
Marion et Paul Guillemant
13 La maison Lureau

Mariages :

22 août 2020
Alice Deponcelle et Benoît Lamote

Décès :

1^{er} août 2020
Jacques BERTRAND

26 août 2020
Marcel MORILLON

17 novembre 2020
Alice COURVOISIER

Ces informations ne sont publiées qu'avec l'accord exprès des familles concernées.

Cérémonie des vœux du maire

La cérémonie de présentation des vœux de Madame le Maire aux Colombiennes et Colombiens, en présence du Conseil Municipal, était programmée **samedi 9 janvier 2021 à 19h**.

En raison du contexte sanitaire, cette cérémonie est annulée.

Merci de votre compréhension.



Mairie : 2 rue Munat – 37510 Villandry – Tél. 02 47 50 02 08 – Fax 02 47 50 00 90 – www.villandry.fr
Accueil du public : lundi : 9H30-12H30 14H30-19H ; du mardi au jeudi : 14H30-17H30 ; vendredi : 14H30-19H

Magazine réalisé par les élus de la Commission Communication : Nathalie Robin, Rachel Geoffroy, Amaury Tayon, Cynthia Frobert, Sandra Rabusseau. 650 exemplaires.

Contact : Mairie de Villandry, Commission Communication, 2 rue du Munat, 37510 Villandry
communication@villandry.fr – Impression : A2r imprimerie

Un compagnon du devoir à Villandry



Coup de projecteur

A l'occasion des journées du patrimoine qui se sont déroulées le week-end du 19 et 20 septembre dernier, a été inaugurée une vasque de 800 kg dans la Cour d'honneur du château de Villandry. Celle-ci est la reproduction de la pièce originale commandée par Joachim CARVALLO dans les années 1910 et qui avait subi les dommages du temps.

Ce travail a été réalisé par une jeune femme au parcours atypique, Elsa Berthelot, apprenti compagnon, qui a grandi à Villandry et qui a choisi ce métier très jeune, à l'âge de 17 ans.

Après avoir effectué un stage chez un tailleur de pierre pour être sûre de son choix, elle a quitté le cursus général et commencé son apprentissage en 2013. Son CAP de tailleur de pierre en poche, elle devient apprentie-compagnon et effectue son Tour de France qui l'a conduite à Angers et Bordeaux, où elle obtient son Brevet professionnel Métiers de la Pierre ; mais aussi au Canada où elle reste un an.

Monsieur Henri CARVALLO a choisi de faire confiance à cette jeune Colombienne. C'est ainsi que parallèlement à une formation complémentaire de sculpteur, elle commence à réaliser la copie de la vasque. Ce travail délicat et minutieux suppose plusieurs étapes, du relevé des moulures à la taille et sculpture et aura demandé à Elsa environ 1000 heures de travail. Cette sculpture sera son chef-d'œuvre c'est-à-dire l'œuvre qui permet à un apprenti-compagnon de passer maître en devenant un compagnon.



(Ci-dessus avec Henri Carvallo)

Aujourd'hui, Elsa a choisi de continuer à apprendre et à perfectionner son savoir-faire en commençant une formation de développement de projet design à Lyon tout en travaillant pour le compte d'une entreprise de marbrerie spécialisée dans le mobilier de luxe. Auparavant, elle avait suivi une formation d'encadrant dans une entreprise artisanale.

Par la suite, cette jeune femme courageuse ambitionne de revenir en Touraine afin de pouvoir créer sa propre entreprise et pourquoi pas de renouveler son partenariat avec le Château de Villandry.

Nous lui souhaitons bonne continuation et vous invitons à aller admirer son travail.



(Ci-dessus avec Maria Lépine)



Travaux

Ecole Primaire – Réhabilitation des toilettes

Le chantier a été lancé rapidement début juillet, mais a été brutalement arrêté par la (re)découverte de la grande fosse étanche sous le plancher. Le maçon n'ayant pas eu la possibilité d'intervenir avant fin Aout.

Des sanitaires provisoires ont dû être installés jusqu'à la mise en service de ces toilettes pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

L'accès des entreprises a été organisé en concertation avec les enseignants afin d'assurer en permanence la sécurité des enfants.

Enfin, au retour des vacances de la Toussaint et à la satisfaction de tous, un local ménage, un WC pour personnes en fauteuil, des WC suspendus (2 Fille et 1 Garçon), 2 urinoirs, des lavabos équipés de robinets à déclenchement automatique attendaient leurs utilisateurs.

Seuls les sèche-mains ne fonctionneront qu'en janvier, après une intervention sur l'installation électrique défectueuse. Ce chantier est déjà planifié pour les vacances de Noël.



Le saviez-vous ?

C'est dans la partie Sud de la closerie de la « Vicairie » que fut construite en 1903 la 1^{ère} Ecole publique de Filles à Villandry. Le bâtiment où se situent les toilettes a été construit en 1955 par les Architectes CHALUMEAU et BARTHELEMY. C'était un plan « Type » (On retrouve beaucoup de groupes scolaires similaires en Touraine). C'est à cette époque que l'école des « garçons » quitta la mairie.

Extension de la mairie

Après la trêve estivale, les travaux de terrassement pour les fondations ont débuté.



Le plancher a été mis en œuvre en octobre et la structure des murs s'est élevée en novembre avec pour objectif de poser la charpente en décembre. La couverture sera réalisée en janvier.

Mr DELANEAU, architecte du projet, nous a confirmé qu'actuellement les délais de chantier sont tenus.

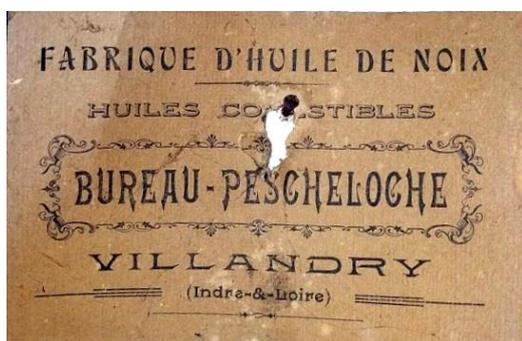


L'huilerie, 24 rue de la Mairie – Réouverture de la porte sur rue

C'est le 02/10/2017 que la Famille BUREAU a cédé, pour l'euro symbolique, ce bâtiment patrimonial à la commune, afin de permettre sa conservation et sa mise en valeur. Depuis, l'autre partie de la propriété a été également vendue. La réouverture de la porte sur la rue était devenue nécessaire pour accéder à l'huilerie sans passer en domaine privé.



Travaux réalisés par les entreprises de Savonnières :
Maçonnerie : M. Ouvrard ; Menuiserie : M. Bellet



Le saviez-vous ?



C'est en 1865 que Louis PESCHELOCHE a acheté la closerie de «La Vicairie».

Par contrat de mariage, en 1886, son fils Georges reçut « une fabrique d'huile avec meule », antérieurement installée par son père, dans la « boulangerie » de la maison.

C'est en 1919 qu'Albert BUREAU se maria avec Georgette PESCHELOCHE, fille unique de Georges PESCHELOCHE.

La Famille BUREAU resta propriétaire jusqu'en 2017.

Informations juridiques



JUSTICE

La conciliation à votre service pour vos litiges du quotidien...

Le règlement à l'amiable de vos litiges vaut mieux qu'un long procès incertain, d'autant que ce service est gratuit.

- ✚ **La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil entre deux personnes, physiques ou morales.**

Le Conciliateur de justice :



Christian GAMBARI, affecté sur le ressort de BALLAN-MIRE – LA RICHE reçoit en mairie et sur rendez-vous, la saisine « à distance » (téléphone, SMS, email) étant privilégiée.

- **Vous pouvez le joindre par mail :** christian.gambari@conciliateurdejustice.fr
- **Ou en le contactant au 06 26 34 40 61.**

Nommé par la Présidence de la Cour d'Appel d'Orléans, il a pour mission de faciliter le règlement amiable des conflits, des litiges entre les particuliers, les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les différends liés au bail locatif etc..., à l'exception des litiges de la famille et ceux avec l'administration (ces derniers relèvent du Délégué du Défenseur des Droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/office#37>).

Le conseil municipal délibère...



Séance du 15 septembre 2020

Personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal désigne les membres de la CCID :

BARBIER Dominique	PINOT Jean-Paul
BARRIER Dominique	HUARD Patricia
BOURDIN Claude	JEAN Michel
BENOIST Edith	MARECHAU Alain
CARRIERE Stéphane	LEFIEF Marise
BELLANGER Nicolas	MOREAU Danielle
DELERABLE Béatrice	PAIN Sophie
FOURMONT Murielle	PESCHELOCHE Charles
BAUGE Jacques	PIERRE Bernard
GIRARD Jean-Pierre	RAGUENEAU André
GAUDOUIN Eric	RONDEAU Paul
GAUTHIER Christophe	

Désignation du correspondant défense :

Le Conseil Municipal, désigne Madame GEFROY Rachel .

Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale d'aide aux collectivités locales (ADAC)

Le Conseil Municipal, désigne Madame GEFROY Rachel.

Désignation du membre de droit au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Centre Social (Centre Jules Verne)

Le Conseil Municipal, désigne Monsieur Amaury TAYON en tant que Membre de droit titulaire et Madame Chrystèle BERTRAND en tant que suppléant.

Délégation consentie au maire, précision de la préfecture

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture du courrier de la préfecture indiquant que faute de limites fixées en ce qui concerne différents points tels que l'exercice du droit de préemption, des demandes de subventions, des demandes de démolitions, il est réputé avoir donné une délégation générale au maire en la matière.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal, désigne les personnes suivantes :

- François FOURMENT 1^{ère} liste
- Cynthia FROBERT 1^{ère} liste
- Brahim BELGNAOU 1^{ère} liste
- Hervé SOUMAT 2^{ème} liste
- Virginie THEOT 2^{ème} liste

Renouvellement de la convention de mise à disposition ascendante et descendante de service entre la commune de Villandry et Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, approuve et autorise Madame le Maire à signer l'avenant cadre de cette convention.

-Intégration des deux conseillers municipaux de l'opposition dans les commissions :

Hervé SOUMAT :

- Vie associative et Culturelle
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Voirie, bâtiments et espaces verts

Virginie THEOT :

- Finances et développement économique

Séance du 10 novembre 2020

-Après délibération, le Conseil Municipal accepte le **remboursement exceptionnel de l'acompte de réservation de la salle polyvalente** aux administrés ayant annulé en raison de la crise sanitaire

-Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant de tout acte relatif à l'adhésion de la commune au **contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel** pour les années 2021-2024, et à résilier le contrat statutaire en cours.

Modification du tableau des effectifs pour prendre en compte l'avancement de grade d'un agent

Création d'un comité consultatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de créer un comité consultatif qui pourra être consulté sur des projets d'intérêt communal et propose que ce soit le cas pour Villandry.

Il est proposé au conseil municipal de créer un comité consultatif communal dont les objectifs seront de :

- contribuer à faire émerger un espace de dialogue et de concertation avec les citoyens,
- apporter des suggestions, des pistes de réflexions et des avis aux membres du Conseil Municipal.
- initier des projets et des activités en rapport avec l'attractivité de la commune et le bien-vivre des habitants.

Le Conseil Municipal, décide :

- D'instituer un comité consultatif pour la durée du présent mandat.
- De fixer sa composition à 12 membres,
- De désigner les membres suivants :

Edith BENOIST	Henri CARVALLO
Ouarda KADAOUI	Patrick GACHET
Christiane MAYADE	Jean-Marc HUARD
Magali MOSCAUD	Pascal MERCIER
Sophie PAIN	Daniel MICHENAUD
Florence VINCENDEAU	Lionel TAVARES

Travaux des sanitaires de l'école primaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux des sanitaires de l'école ont été considérés comme prioritaires en raison de la crise sanitaire et qu'il a été décidé de les débiter pendant les vacances d'été.

A ce jour les travaux sont finis et les enfants peuvent accéder à ces nouveaux sanitaires depuis la rentrée des classes d'octobre. Il est ainsi présenté au Conseil Municipal un point financier sur cette opération.

Travaux de la Mairie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la Mairie ont pris beaucoup de retard au départ et ce en raison du confinement. Cependant ce retard a permis de mieux se saisir de ce projet et d'y apporter certaines modifications.

L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE VILLANDRY.

Economie



Fonds métropolitain d'aides aux entreprises touchées par la crise sanitaire

En octobre dernier, Tours Métropole a décidé de débloquer 1M€ pour soutenir les TPE impactées par la crise sanitaire. Ce fonds d'aides aux entreprises touchées par la COVID-19 a su répondre à une attente forte des petites entreprises, des commerçants et des artisans du territoire.

Plusieurs centaines de dossiers ont été reçus en près d'un mois. Ils émanent majoritairement des secteurs les plus impactés : les cafés-bars, hôtels et restaurants (43% des demandes), les professionnels de la coiffure, de l'esthétique et de la remise en forme (12%), les entreprises de l'événementiel, du spectacle et du loisir (12%).

Ces aides en trésorerie ou en investissement, d'un montant de 1 000 € à 5 000€, visent à donner une « bouffée d'oxygène » à leurs bénéficiaires, à encourager le redémarrage des activités économiques, le maintien et la création d'emplois.



La plateforme permettant d'effectuer une demande d'aide est désormais fermée. Le montant cumulé des dossiers reçus vient en effet de dépasser 1M€. L'étude des dossiers et les attributions de subvention se poursuivent.

Libre expression

Tribune de la majorité

Six mois ont passé depuis l'élection de la liste "Vous & Nous, unis pour Villandry". Notre début de mandat a été placé sous le signe d'une pandémie qui ne semble pas vouloir s'éteindre. Les événements festifs ont été annulés, de même que le repas des aînés ou encore le spectacle de Noël des enfants. Il en sera de même pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. Un moment particulier qui permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de présenter les chantiers de l'année qui démarre.

Nous avons voulu, dès les premiers mois de notre mandat, engager des chantiers prioritaires, tels les sanitaires de l'école, et poursuivre les travaux structurants comme le chantier d'extension et de mise en accessibilité de la mairie.

Un autre chantier nous tenait particulièrement à cœur : construire avec les habitants, les impliquer dans la vie municipale. Dès que ce sera possible sur le plan sanitaire, nous pourrons organiser des rencontres et des temps d'échanges. Mais sans attendre que les conditions sanitaires soient réunies, nous avons voulu nous engager dans cette démarche de participation citoyenne. Nous avons ainsi créé un premier comité consultatif, composé de 12 personnes qui se sont distinguées pour leur engagement associatif, leur contribution au service de la collectivité ou l'intérêt qu'elles ont manifesté pour la démarche participative.

L'objectif visé par la création de ce comité est de disposer d'une instance en mesure d'apporter des suggestions

et des pistes de réflexion sur les sujets en rapport avec l'attractivité, l'aménagement du territoire, l'environnement... et de contribuer à faire émerger un espace de dialogue et de concertation. Il reviendra aux membres de ce premier comité de décider de ses évolutions et modes de fonctionnement.

Le comité consultatif ne se substitue pas à l'équipe municipale. Nous sommes des élus de proximité. Il est primordial pour nous de garder avec vous un lien permanent permettant de faire remonter vos attentes du quotidien.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.



Tribune de la minorité

Les élus de la minorité n'ont pas souhaité exercer leur droit d'expression dans cette édition du bulletin.



Brèves

ILS NOUS ONT QUITTES...



Marcel
Morillon,
le 26 août

Après avoir travaillé avec ses parents à la « Ferme de la Vieille Joumeraie », Marcel fut recruté en qualité d'agent de voirie le 1er septembre 1964. Il sillonnait les chemins de la commune veillant à leur bon entretien avec rigueur.

A l'heure de la retraite en 1989, il aimait cultiver son jardin et partager des moments agréables avec ses amis. Toutes celles et ceux qui l'ont connu ont apprécié sa gentillesse et sa discrétion.



Marcel
Thomas,
le 30 mai

Charpentier - couvreur de formation, il travailla chez un artisan de Villandry puis à la Ville de Tours au service des bâtiments. Elu conseiller municipal en 1965, 1er adjoint en 1977, il aura marqué de son empreinte la vie municipale pendant quatre mandats. Il était très actif dans l'association « Prévention routière » qui intervient dans les domaines de la prévention, l'information et la sensibilisation aux usagers de la route. Nous saluons cet homme d'engagement qui a eu à cœur de servir au mieux les intérêts de la commune.



Alice
Courvoisier,
le 17
novembre

Née en 1912 à Villandry, elle y vécut jusqu'à l'âge de 81 ans avant d'intégrer un foyer logement qu'elle ne quitta qu'à 104 ans!

A la fin de la guerre, Alice fait office de cantine tous les midis chez elle et offre le potage à une dizaine d'enfants. Puis elle devient cantinière, de la création de la cantine dans l'ancienne école de filles jusqu'à la construction de la nouvelle cantine. Elle nous quitte à l'aube de ses 109 printemps.

Le Tour de la mémoire

Le Tour de la mémoire, ou l'initiative d'une femme, devenue aidant familial de son mari atteint d'Alzheimer, pour sensibiliser sur la situation des malades et des aidants, et pour récolter des fonds pour aider à financer la recherche sur la maladie.

Robert, 65 ans, est atteint de la maladie d'Alzheimer depuis l'âge de ses 57 ans. Il a exercé son métier de coiffeur jusqu'à l'âge de sa retraite, secondé dans les dernières années par sa femme. D'infirmière, elle devient donc coiffeuse mais surtout aidant familial.

Laurence fait alors l'amer constat de l'extrême solitude des aidants face au manque de structures d'accueil appropriées, une solitude accentuée par l'éloignement des amis désemparés face à la maladie.

Le « Tour de la mémoire » est un Tour de France en tricycle, un itinéraire de plus de 2500 km, un projet fou imaginé par Laurence pour ne pas sombrer devant cette épreuve. Escortés depuis Chinon par les cyclos-randonneurs du chinonais, Laurence et Robert Bonnemayre ont fait halte à Villandry, à l'Hôtel du Haut des Lys, le 6 octobre dernier. Touché par leur histoire, Pascal Mercier, le directeur, s'est engagé à verser un euro par client qui fréquentera son établissement d'octobre au printemps 2021. Après un déjeuner partagé avec Maria Lépine, maire de Villandry, le couple reprenait son périple jusqu'à Tours, l'étape suivante.



Tous les dons récoltés seront reversés à la fondation France Alzheimer pour la recherche.

Site : <http://letourdelamemoire.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/letourdelamemoire>

Dossier urbanisme

VOUS SOUHAITEZ REALISER UNE CONSTRUCTION OU DES TRAVAUX !

VOUS NE CONNAISSEZ PAS LES DEMARCHES A SUIVRE, VOICI QUELQUES CONSEILS...

Construire sans permis : que risquez-vous ?

Certains travaux sont soumis à déclaration préalable en mairie avant d'être réalisés. Sans déclaration, vous vous exposez à des sanctions pénales et civiles : pour toute construction non déclarée, vous risquez une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m² construit.

En cas de construction illicite, il convient de demander un permis de régularisation des travaux. Les travaux qui ne peuvent être régularisés doivent être démolis.

Ne prenez pas ce risque et prenez connaissance de ces quelques conseils !

Lorsque vous débutez votre réflexion sur un projet, vous pouvez vous renseigner auprès des services de la mairie et auprès de l'adjoint à l'urbanisme, qui vous accompagneront sur la réglementation, les démarches et les procédures.

REGLEMENTATION DES CONSTRUCTIONS ET D'URBANISME

Détaillée dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 13/02/2020, la réglementation est consultable sur le site internet : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Dans les zones soumises aux risques d'inondation, une réglementation complémentaire s'applique. Elle est présentée dans le Plan de Prévention des Risques Inondations Val de Tours - Val de Luynes (LOIRE) et consultable sur le site internet : www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-inondations/PPRI-Val-de-Tours-Val-de-Luynes-LOIRE

LES DEMARCHES A SUIVRE

En fonction de votre type de projet, vous devrez déposer soit une déclaration préalable, soit un permis de construire. Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Le document complété sera à déposer en plusieurs exemplaires à la mairie accompagné de différents éléments, par exemple : plan de la future réalisation, plan de masse, plan cadastral...

LA DECLARATION PREALABLE

Certains travaux, constructions ou aménagements sont soumis à l'établissement de la Déclaration Préalable (DP).

C'est le cas par exemple pour :

- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant : la création d'une ouverture ou le changement de la toiture, de volets, de porte, de fenêtre ou le ravalement de façade,
- La construction d'une piscine,
- L'installation d'une clôture,
- Le détachement d'un lot à bâtir d'un terrain existant.
- La réalisation d'une nouvelle construction comme un abri de jardin ou un garage nécessite une DP lorsque la construction a une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure ou égale à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² et que la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 12 mètres,

Attention : Une DP est demandée pour toute construction, quelle que soit sa taille, quand la parcelle concernée par l'aménagement, se situe dans le périmètre d'intervention des Architectes des Bâtiments de France.

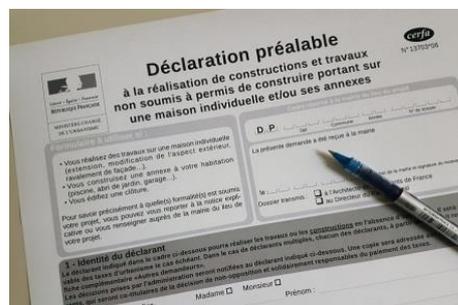
Suite au dépôt du dossier, un récépissé indiquant le délai d'instruction et les conditions dans lesquelles il pourra être modifié est remis au demandeur.

Le délai d'instruction est de 1 mois suivant le dépôt de votre déclaration préalable. L'administration peut vous notifier par courrier une majoration de délai selon la nature du projet, ainsi, un délai supplémentaire d'un mois ou deux mois peut être appliqué.

Si le dossier n'est pas complet, une demande de pièces complémentaires vous sera transmise au cours du 1er mois qui suit le dépôt en mairie du dossier. Ce courrier vous précisera les pièces manquantes à retourner. Il aura pour effet de suspendre le délai d'instruction. Si les pièces ne sont pas fournies dans les 3 mois, la déclaration sera rejetée tacitement.

Suite à l'instruction du dossier, un arrêté motivé est transmis au pétitionnaire.

Dès que vous disposez de l'arrêté des travaux, autorisant les travaux, et avant de débiter le chantier, vous devez l'afficher sur le terrain. Il doit être visible de la voie publique ou des espaces ouverts au public. A la fin des travaux, vous devez transmettre à la mairie une Déclaration d'achèvement et d'attestation de la conformité (DAACT).



❖ LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les constructions nouvelles, sauf exception, sont assujetties au permis de construire ainsi que les travaux exécutés sur certaines constructions existantes, par exemple :

- Les constructions nouvelles de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- Les extensions de constructions,
- Les travaux ayant pour effet de changer la destination du bâtiment et de modifier sa façade ou sa structure intérieure.

Suite au dépôt du dossier, un récépissé indiquant le délai d'instruction et les conditions dans lesquelles il pourra être modifié est remis au demandeur.

Le délai d'instruction est de 2 mois pour un projet portant sur une maison individuelle et de 3 mois pour un autre projet. Ce délai peut être prolongé d'un mois lorsqu'il se situe dans le périmètre d'un secteur sauvegardé. L'administration vous notifiera l'information par courrier.

Dans le mois qui suit la réception de la demande en mairie, des pièces manquantes ou supplémentaires pourront vous être demandées. Si trois mois après toutes les demandes, le dossier n'est pas complet, ce dernier fera l'objet d'une décision tacite de rejet. Le délai d'instruction court à partir de la date où le dossier est complet.

Après instruction du dossier par les services de Tours Métropole Val de Loire, la mairie vous transmettra la décision par un arrêté motivé précisant l'accord ou le refus du permis de construire.

Une fois en possession de votre autorisation, vous devez l'afficher pendant toute la durée des travaux sur un panneau réglementaire.

Au démarrage des travaux, vous devez adresser à votre mairie la Déclaration d'ouverture de chantier et en fin de chantier une [Déclaration d'achèvement et d'attestation de la conformité \(DAACT\)](#).



Développement durable

Du bio et du local à la cantine !

Une restauration scolaire privilégiant la qualité pour nos petits Colombiens

Le restaurant scolaire municipal sert plus de 11.700 repas aux enfants (de maternelle et élémentaire) par an (sur une année scolaire « classique », hors contexte sanitaire exceptionnel), soit une moyenne de 85 à 90 repas servis chaque jour.

La restauration scolaire représente un enjeu majeur dans l'éducation au goût des jeunes élèves des écoles maternelles et élémentaires. Elle participe à l'équilibre alimentaire et à l'information nutritive des enfants, prend part à leur socialisation et remplit également un rôle social fort en offrant aux familles un service public leur permettant de mieux faire coïncider vie professionnelle et vie familiale, notamment sur des communes péri-urbaines ou rurales éloignées des centres économiques.



Pleinement conscientes de ces enjeux, les communes de Villandry et de Ballan-Miré œuvrent dans ce sens en mutualisant leurs services et savoir-faire. En effet, il existe depuis 2017 une convention d'entente entre les deux communes pour la mise à disposition d'un service de restauration municipale : ainsi, les repas sont livrés quotidiennement en liaison chaude par le restaurant municipal de Ballan-Miré à Villandry.



Les menus sont établis mensuellement avec le souci constant de proposer des repas équilibrés avec des produits de qualité (menus élaborés par une diététicienne). Des produits « bio » sont régulièrement servis. Chaque année, une semaine du goût est organisée : ces jours-là, les enfants dégustent des menus « découverte » et des animations leur sont proposées. L'objectif de cette opération est de contribuer à l'apprentissage du goût et à l'éducation alimentaire des enfants.

Pour la santé et l'équilibre alimentaire de nos enfants, la part du « bio » dans les produits utilisés pour la composition des repas était de 30% jusqu'à fin octobre ; cette proportion est désormais passée à 40% depuis début novembre, elle passera à 50% d'ici fin juin 2021, et l'objectif est de parvenir à 100% de produits « bio » à terme.

Une autre priorité est de favoriser au maximum les circuits courts pour l'achat des denrées alimentaires : aujourd'hui, 50% des produits sont fournis par des producteurs locaux. Pour accroître cette proportion de produits locaux, des pistes de réflexion sont explorées avec la municipalité de Ballan-Miré, comme par exemple la mise en place d'une grande ferme maraîchère sur le territoire.

Bien évidemment, ce souci de qualité a un impact sur le coût de la restauration scolaire : ce sujet a été débattu en conseil municipal, et il a été décidé de ne pas répercuter ce surcoût sur les tarifs des tickets de cantine (surcoût pris en charge sur le budget de la commune).

En 2020, les actions du Nouvel Espace du Cher (NEC) en faveur des rivières prennent de l'ampleur.



Le NEC s'est en effet engagé dans un programme ambitieux de restauration des milieux aquatiques.

Les actions prévues de 2020 à 2022 représentent plus de 3,5 millions d'euros, et la séquence suivante, jusqu'en 2026, devrait être comparable.

Ce projet est formalisé par un "Contrat territorial" avec les cofinanceurs que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire et le Département de Loir-et-Cher.

Sur le Cher, les projets concernent surtout la continuité écologique, le NEC continuant par ailleurs à gérer la rivière au quotidien, sur les secteurs délégués par l'Etat.

Pour les affluents, si des travaux sont prévus, il s'agit d'abord d'acquies de la connaissance et d'élaborer les projets d'actions détaillées.

Ce programme s'est engagé dès cette année par une action phare : la création d'un bras de contournement au barrage de Savonnières, qui permettra la remontée des poissons migrateurs, tout en favorisant les usages nautiques.

Des travaux importants sont ensuite prévus pour restaurer le Petit Cher.

Les services du NEC et de la Métropole ont continué leur collaboration très régulière, qu'il s'agisse des travaux d'arrachage de Jussie ou de de la mise en "chômage" du Cher.



Les collectivités membres du NEC ont fait le choix d'augmenter nettement leur participation, et donc le budget du NEC, pour mener à bien ces actions en faveur des rivières et des milieux aquatiques. 2020 fut aussi l'année de renouvellement du Conseil du NEC, M. Paoletti devenant le Président de l'assemblée.

Cette solidarité entre les territoires portera rapidement ses fruits. Et elle va même être amplifiée, le NEC prévoyant d'augmenter son périmètre d'action sur le Cher dès 2021.

Nouvel Espace du Cher : 39, rue Gambetta, 37150 Bléré - 02.47.30.81.08 - contact@le-nec.fr

Cérémonie du 11/11

Compte-tenu des mesures sanitaires, seules six personnes étaient autorisées à assister à la commémoration du 11 novembre.



La vidéo de la cérémonie est disponible sur la page Facebook de la mairie : <http://www.villandry.fr>

Collecteurs de masques

Deux bornes de recyclage de masques chirurgicaux et en tissu sont désormais à votre disposition à l'entrée de la mairie (en haut des marches à l'extérieur).



Ecole des Petits Colombiens

Rentrée des classes 2020/2021 en deux étapes et en demi-teinte

Cette année, la rentrée de septembre, bien que sous l'atmosphère d'une situation sanitaire particulière, s'est déroulée dans la bonne humeur pour tous.

En revanche, la rentrée de novembre a été plus « pesante » pour nos élèves qui, dès la classe du CP, doivent désormais porter le masque toute la journée. A cela, s'est ajouté le triste événement du 16 octobre.

C'est pourquoi, tous les élèves ont travaillé en cette période sur le thème du **Vivre Ensemble** et des valeurs de la République. Voici quelques-unes de leurs réalisations.

Les CE1 – CE2



L I B E R T É



E G A L I T É



F R A T E R N I T É

Poème à la manière de Paul Eluard

Liberté

Sur une feuille à la peinture
Sur le tableau à la craie
Sur la main au feutre
J'écris ton nom

Sur les étoiles à la plume
Sur un arbre avec une pierre
Sur un caillou au crayon de couleur
J'écris ton nom

Sur un arbre avec de l'encre
Sur une feuille à la plume
Sur le front des copains au crayon de couleur
J'écris ton nom

Sur une feuille à la peinture
Sur la main au feutre
Sur un cahier au crayon de couleur
J'écris ton nom

Sur une feuille au feutre
Sur un arbre avec de l'encre
Sur la montagne au crayon de couleur
J'écris ton nom

Sur le mur étoilé
Sur le banc au feutre
Sur les étoiles avec des crayons
J'écris ton nom

Sur le tableau à la craie
Sur une feuille au stylo
Sur un cahier avec un crayon
J'écris ton nom

Sur le mur au stylo-plume
Sur le tableau à la craie
Sur du bois au stylo
J'écris ton nom

Sur du bois à la peinture
Sur un cahier au stylo-plume
Sur les fenêtres avec de l'encre
J'écris ton nom

Sur le mur au stylo-plume
Sur du bois à la peinture
Sur un cahier à la craie
J'écris ton nom

Sur une feuille au crayon
Sur un cahier au feutre
Sur le tableau à la craie
J'écris ton nom

Sur le tableau avec de la peinture
Sur la forêt avec de la mousse
Sur le front des copains à la plume
J'écris ton nom

Sur un arbre avec de la peinture
Sur les feuilles au feutre
Sur les murs avec de l'encre
J'écris ton nom

Sur les mains des copains avec de l'encre
Sur le tableau à la craie
Sur une chaise au feutre
J'écris ton nom

Sur un cahier à la peinture
Sur du bois au stylo
Sur le mur au stylo-plume
J'écris ton nom

Les CP / CE1



Un travail d'historien a également été réalisé par les élèves de CM1/CM2 :

Ils ont mené une enquête historique sur la présence d'un témoignage de la première guerre mondiale à Villandry. Ils se sont mis dans la peau d'un historien et ont mené une démarche d'investigation avec une lecture documentaire, un moment d'observation devant le monument aux morts et des recherches d'informations en ligne, notamment sur des sites d'archives. Voici leurs mots :

Andréa (CM1) : « Ce qui m'a plu, c'est de savoir que dans chaque commune ils font un hommage à ceux qui se sont battus ».

Nina (CM1) : « Ce qui m'a beaucoup plu, c'est qu'on s'est mis dans la peau d'un historien. On a mené une enquête. »

Mathieu (CM2) : « C'était bien d'aller au monument aux morts. Je vais me souvenir qu'il y a eu beaucoup de morts. »

Maëlys (CM2) : « Notre pays s'est battu pour nous, pour le futur. »

Sohan (CM2) : « J'ai appris qu'il y a des gens qui ont fait la guerre très jeunes (autour de 20 ans) et je ne pensais pas. »

Gaspard (CM1) : « Notre armée s'est battue pour la liberté de la France »

« Ce qui m'a plu, c'est que les soldats ont été enterrés dans des cimetières autres que Villandry. On peut aller au monument aux morts pour se rappeler d'eux. »

Vie périscolaire

L'APEEV

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Villandry poursuit, cette année encore ses objectifs, c'est-à-dire, soutenir les projets pédagogiques et maintenir son appui financier auprès de l'école Les Petits Colombiens. Les restrictions imposées par la crise sanitaire n'ont aucunement entaché l'enthousiasme de l'équipe, l'APEEV continue de proposer et d'organiser de nouvelles actions durant toute l'année.

Un vide-grenier attendu

Suite au premier confinement, il a été décidé de reporter notre traditionnel vide-grenier. Si habituellement, il vient clore l'année scolaire et annoncer la période estivale, cette année il a été la manifestation d'ouverture de cette rentrée 2020/2021 sous un soleil radieux en ce dimanche 13 septembre. Les bénévoles ont œuvré avec énergie à cet événement sans compter leurs heures pour l'organiser, en mettant en place les mesures sanitaires imposées

par la préfecture. Un vide-grenier marqué par un afflux incessant de visiteurs tout au long de la journée, des exposants ravis des conditions proposées, l'équipe de l'APEEV se réjouit d'avoir partagé avec vous ce moment de détente et de convivialité.

En attendant Noël

Chaque année l'opération des brioches de Vendrennes rencontre un franc succès. Hélas les nouvelles normes du dispositif sanitaire mis en place par le gouvernement ne permettent pas de déplacement hors département. Ce n'est que partie remise. L'opération « Chocolats » qui devait s'y coupler a été un réel succès grâce aux nombreuses commandes reçues.

Le traditionnel goûter de Noël offert par l'APEEV, distribué habituellement aux enfants en décembre est remplacé par un goûter de printemps lors du second trimestre 2021.

Le spectacle de Noël est assuré par Mr et Mme Audibert avec leur comédie musicale « Fripouille et les cœurs perdus ». La séance se tiendra le mardi 15 décembre.



L'APEEV programme de nouvelles activités dès le début de l'année 2021, nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/Apeev37>.

Joyeuses fêtes à tous.

apevillandry@gmail.com

07 66 17 90 95

BOULME Marion

Présidente de l'APEEV



LA PERDRIX : toujours plus d'activités !



Vie associative et culturelle

Villandry Village



En 2021, Villandry Village espère vous retrouver en vrai !

2020 aura été la pire année pour l'animation de notre village. Rillons Ensemble, la fête de la Musique, Villan'Zik, Noël Ensemble... Tout a été annulé !

Heureusement, nous avons pu vivre ensemble le **VENDREDI EN VILLAN'ZIK** de septembre ! Grâce à un public survolté, les artistes présents ont pu bénéficier d'un véritable cachet. Cette déclinaison du festival a une vocation d'aide aux musiciens locaux. L'association Villandry Village et les artistes mettent en commun leurs savoir-faire et partagent les bénéfices. Nous réfléchissons à pérenniser ou pas cette formule.

Le deuxième confinement nous a amené à une réflexion encore plus centrée sur l'entraide et le relationnel, c'est pourquoi nous avons créé le groupe Facebook **Villandry & Compagnie**, pour que les Colombiens se rencontrent, se retrouvent malgré la distanciation sociale imposée !

Nous espérons pouvoir vous proposer l'année prochaine :

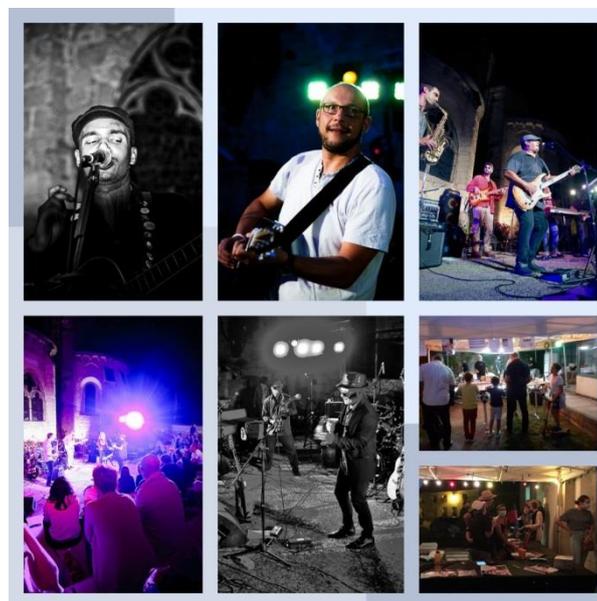
- **Rillons Ensemble, le 5 juin 2021.** Sur le stade, nous vous invitons à un moment familial et festif. La restauration proposée compte des Rillons mais pas uniquement... La soirée débutera par la Zumba d'Alexis, elle se poursuivra en dansant avec Antoine Garrel aux platines et sera ponctuée par un feu d'artifice.
- **La fête de la Musique, le 21 juin 2021.** Nous sommes en réflexion pour vous concocter un moment musical différent sur le théâtre de verdure !
- **Villan'Zik, le 17 juillet 2021.** Sur le stade, le festival retrouvera ses quartiers : Une ambiance festive et familiale, nos fouées gourmandes et 6 groupes et un DJ principalement régionaux restent les ingrédients de cette recette que nous vous préparons pour la 9^{ème} fois !
- **Noël Ensemble, le 17 décembre 2021.** Vous retrouverez votre petit marché hyperlocal, des lots offerts sous forme de tombola, des chants de Noël, du vin et du chocolat chauds, des crêpes, de la bonne humeur et LE PERE NOEL !

Noël Ensemble 2020 sera également solidaire et surtout virtuel.

Vous pourrez retrouver vos artisans en ligne sur le site : <https://villandryvillage.com> , et vous promener parmi les chalets virtuels. N'hésitez pas à passer commande auprès des différents artisans !

Nous vous espérons également nombreux à l'assemblée générale, le **samedi 16/01/2021 à 11h00** dans la salle associative. Plus que jamais nous souhaitons accueillir tous ceux qui voudraient animer notre village dans la bonne humeur

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/VillandryVillageasso> , <https://www.facebook.com/villanzikfestival> et <https://villandryvillage.com>



Patrimoine Vivant Cher et Loire

La vieille dame de Berthenay

Depuis une quinzaine d'année, notre association est fidèle aux Journées Européennes du Patrimoine, et pour 2020 nous nous étions fixé l'objectif d'ouvrir la Grange aux Moines de Berthenay afin de rappeler à l'attention du public la « vieille dame » qui fête vaillamment ses 701 ans d'existence (voir *le cahier du patrimoine* N° 44, 2014).



Malgré une situation sanitaire difficile due à la Covid-19, nous avons eu la possibilité d'ouvrir ce site historique avec l'autorisation et le soutien de la municipalité de Berthenay qui nous a fourni les moyens matériels d'accueillir nos visiteurs. C'est ainsi que les après-midi du samedi 19 et du dimanche 20 septembre, nous avons accueilli plus de 80 visiteurs, dont de nombreux Berthenaisiens qui n'avaient pas eu l'occasion de voir l'intérieur de ce bâtiment.

Nous avons partagé avec les visiteurs l'histoire de cet édifice qui, depuis sa construction en 1299 sous le règne de Philippe le Bel, a toujours servi de grange, monastique jusqu'à la Révolution. Malgré les inondations et les guerres, elle a su traverser les siècles, même si les bombardements américains de la seconde guerre mondiale ont laissé des cicatrices.

Mais elle est aujourd'hui fragile et aurait bien besoin qu'on puisse prendre soin d'elle.

Lors des festivités des 20 ans de l'association, une participante à nos conférences nous avait fait la remarque qu'il n'y avait pas que la cathédrale de Paris qui a besoin d'un soutien... *Et pourquoi pas la Grange aux moines ?* Merci Madame de cette remarque. Espérons que des finances permettront de sauvegarder ce *chef d'œuvre en péril*.

S'ils n'ont pas été très nombreux, nos visiteurs se sont vraiment intéressés à cette importante pièce de notre patrimoine et ont fait de ces journées un succès. Les discussions ont été nombreuses, et toutes et tous sont partis enchantés. Merci à elles et eux, et merci aux élus de Berthenay très présents lors de ces journées.



Villandry Cap Nature

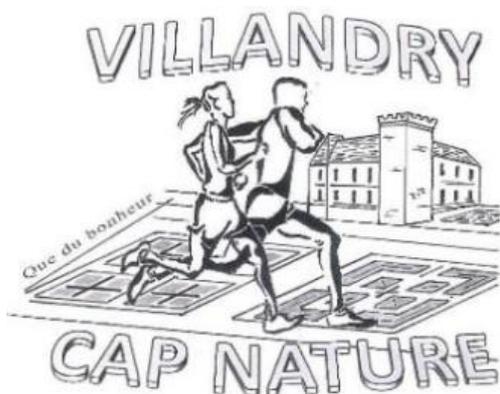
L'association Villandry CAP Nature a pour objet la pratique de la course à pied. Cette pratique se partage entre les entraînements, les sorties loisirs et les compétitions. Pour cette année 2020, ces deux derniers volets, et surtout les compétitions, ont été fortement perturbés.

C'est ainsi que notre compétition Villandry Par Nature, comme presque toutes les compétitions de l'Indre-et-Loire et de France, a été annulée et reportée au 29 mai 2021, sans certitude qu'elle puisse être réellement organisée. En effet, il faut pour cela trouver des partenaires financiers et la conjoncture actuelle s'y prête peu.

En attendant, nous avons la chance de pouvoir maintenir des entraînements qui se poursuivent en individuel et dans la limite du km autour du domicile.

L'assemblée générale se tiendra le 22 janvier 2021 à 19h et l'association est à la recherche de nouveaux(elles) président(e) et secrétaire. Si vous êtes intéressés pour connaître l'association, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

villandrycapnature@gmail.com



Stars TREC: Leçon n°1:

Comment s'adapter face à la Covid-19 ?

Créée en 2005 au sein du centre équestre de l'Alezane, l'association Stars TREC a pour objectif de promouvoir l'équitation à Villandry, et d'aider financièrement et moralement les cavaliers du centre à participer aux championnats de France de Lamotte Beuvron.

Comme chaque année, en décembre 2019 s'est tenue l'AG avec la présentation du calendrier des activités de 2020. Beaucoup d'attente pour cette belle année qui s'ouvrait devant nous. Franc succès de notre première manifestation, un PTV (épreuve de TREC) spécial, nous étions pleins d'espoir quand à la suite des festivités. Mais comme partout en France, sans gaieté de cœur, nous avons dû appuyer sur le bouton "pause" lors du premier confinement en mars 2020...

Désœuvrés, mais avec encore un peu d'espoir nous espérions tous un retour à la normale. Illusion vite partie au grand galop. Afin de garder contact avec nos adhérents et de passer malgré tout de bons moments ensemble, nous avons tout misé sur nos différents réseaux sociaux. Divers contenus proposés, passant par des

recettes de bonbons pour chevaux à jeux de réflexions, et concours. Ensemble, nous avons réussi à rester soudés face à la difficulté de la situation.

En septembre, nous avons pu mettre en place une buvette lors d'un concours au centre équestre de l'Alezane, en mettant en avant des produits locaux. Nous avons tous été heureux de voir le soutien de nos adhérents qui ont beaucoup aimé le concept de soutenir et présenter nos producteurs locaux, eux aussi fortement impactés par la crise de la Covid-19 et le confinement.

Financièrement parlant, les dépenses ont été faibles cette année, avec l'annulation des championnats de France. Parallèlement, les rentrées d'argent n'ont pas été nombreuses non plus... Le fait est que cela reste une année difficile pour l'association, qui espère de tout cœur pouvoir retrouver rapidement tous ses adhérents pour cette nouvelle année à venir. En croisant nos quatre sabots, nous espérons des jours meilleurs, car un beau programme rempli de surprises et d'innovations nous attend pour 2021!



Pour nous suivre sur nos réseaux Facebook et Instagram: **association Stars Trec**
Pour nous contacter par mail: assos.stars.trec@gmail.com

Riverains levée : Le Danger

Comme tous les ans, nous serions heureux d'annoncer des nouvelles plutôt encourageantes, mais cette année a été d'une résilience totale à tous les niveaux, où les rendez-vous ne pouvaient absolument pas être validés.

Vu le contexte actuel et ne pouvant pas avoir une rencontre physique, nous avons décidé d'exprimer nos inquiétudes par courrier auprès de la DDT 37.

Depuis plusieurs années les conditions pluviométriques s'intensifient, ce qui provoque des événements catastrophiques, comme dernièrement dans le Sud/Est. A cette cadence, les assurances et les indemnités de catastrophes naturelles seront de moins en moins présentes.

Continuellement nous demandons la mise en œuvre d'actions raisonnées de la dévégétalisation du lit mineur de la Loire en aval de Tours. Nous étions d'accord avec la DDT 37 sur le fait que ces actions devaient être urgentes et prioritaires, avant de programmer d'autres travaux (renforcement levée ou autres)

Seulement voilà, suite à des modifications ou réorganisation de service, il y eut des changements de personnes et ce qui avait

été abordé sereinement se retrouve aux « oubliettes »

Tout ça pour vous dire que nous sommes vraiment les parents pauvres d'actions menées sur « Le val de Villandry/Bréhémont » par rapport à la Métropole et Val d'Authion.



Notre combat depuis le début, est de retarder au maximum la mise en fonctionnement des déversoirs de la Chapelle aux Naux et Villandry.

En effet 2024 c'est demain, avec le transfert des levées que l'Etat réalisera envers les Communautés de Communes ou EPCI, celles-ci auront en charge d'assurer l'entretien des levées, renforcement, dévégétalisation et les travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens.

A ce sujet, ce sera une lourde tâche qui les attend et que nous devons gérer nos élus communaux du Val, alors que si le nécessaire avait été accompli au préalable par l'État, ce serait le moindre mal. Si la responsabilité des élus communaux à assumer !

L'État n'ayant pu assumer cette tâche depuis presque deux siècles, nous pouvons douter que les Communauté de Communes puissent le faire et avec quel moyen financier ? Pour ce faire une taxe a été mise en vigueur au 1er janvier 2018 (G.E.M.A.P.I). Copie de notre courrier a été adressé à tous les Maires du Val, Député et Conseiller Départemental
Ce courrier sera consultable sur le site de l'Association.

Bibliothèque

Nos coups de cœur !



Soixante-dix ans de combats, d'engagement au service de la justice et de la cause des femmes, Gisèle Halimi revient avec son amie, Annick Cojean, qui partage ses convictions féministes, sur certains épisodes marquants de son parcours rebelle pour retracer ce qui a fait un destin.

« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque » : ces mots de René Char, son poète préféré, pourraient définir Gisèle Halimi, cette « avocate irrespectueuse », et sa vie de combats acharnés pour la justice et l'égalité.

« *Une farouche liberté* », Gisèle Halimi



A la mort de sa grand-mère, une jeune femme hérite de l'intrigante commode qui a nourri tous ses fantasmes de petite fille. Le temps d'une nuit, elle va ouvrir ses dix tiroirs et dérouler le fil de la vie de Rita, sa grand-mère, dévoilant les secrets qui ont scellé le destin de quatre générations de femmes indomptables, entre Espagne et France, de la dictature franquiste à nos jours.

« *La commode aux tiroirs de couleur* », Olivia Ruiz



Trois femmes, trois vies, trois continents. Une même soif de liberté. Inde. Smita est une Intouchable. Elle rêve de voir sa fille échapper à sa condition misérable et entrer à l'école. Sicile. Giulia travaille dans l'atelier de son père. Lorsqu'il est victime d'un accident, elle découvre que l'entreprise familiale est ruinée. Canada. Sarah, avocate réputée, va être promue à la tête de son cabinet quand elle apprend qu'elle est gravement malade. Liées sans le savoir par ce qu'elles ont de plus intime et de plus singulier, Smita, Giulia et Sarah refusent le sort qui leur est destiné et décident de se battre. Vibrantes d'humanité, leurs histoires tissent une tresse d'espoir et de solidarité.

« *La tresse* », Laetitia Colombani

L'HEURE DU CONTE

APRÈS 11H00
C'EST POUR LES
GRANDS
(6 ANS ET PLUS)

Rdv 16
janvier
2021 !

UN SAMEDI PAR MOIS
10H15-11H00 (0-6 ANS)

BIBLIOTHÈQUE DE VILLANDRY

En raison des mesures sanitaires, l'Heure du conte mensuelle a dû, comme beaucoup d'évènements, se mettre en pause.

Charlotte espère pouvoir retrouver petits et grands le samedi 16 janvier à 10h15 dans la salle associative située rue du commerce !

L'information vous sera confirmée via Panneau Pocket et sur le site de la mairie.

L'Embellie au service des jardiniers

L'année 2020 a été difficile pour notre association comme pour les autres, dans un contexte de confinement et d'inquiétude. Tout logiquement, notre activité au fil de l'année s'en est ressentie et même notre Journée de fête (cette année le 19 septembre) a connu un moindre succès, malgré la belle visite du jardin privé du Chat Courant.



Pourtant, l'essentiel a été sauvé ! Nous avons pu mener à bien nos actions pour le fleurissement du village et la protection de la biodiversité dans le respect de notre environnement. La plantation de la haie bocagère sur le plateau en janvier puis les chantiers pour son nettoyage ont rassemblé un bon nombre d'adhérents et sympathisants et montrent qu'un tel projet peut susciter enthousiasme et mobilisation...

Tous nos chantiers d'entretien des espaces fleuris ont pu avoir lieu, et malgré la situation compliquée durant le confinement, les bonnes volontés n'ont pas manqué.

Notre souhait pour 2021 est de continuer sur cette dynamique, de mettre nos forces et nos compétences au service des jardiniers amateurs de Villandry et accompagner les projets de la nouvelle municipalité.

- En échangeant ou en donnant des plants ou plantes (vivaces ou annuelles), en faisant des achats groupés, pour agrémenter les pieds de nos murs ou nos bordures. L'Embellie sera à vos côtés pour que nous poursuivions ensemble le fleurissement du village.
- En visitant des jardins privés pour échanger des pratiques, des bons plans et des bons plants... Nous vous ferons bientôt des propositions de visites (Langeais, Chinon...).
- En organisant des ateliers avec des professionnels si un nombre suffisant de personnes se fait connaître ; plantation, taille...

Préparons nos potagers sans trop dépenser !

- Par des achats groupés de terre, terreau, d'engrais compatible avec l'agriculture biologique, de paillage... (décembre, janvier, février, mars)
- Par des échanges ou dons de graines de légumes et aromates recueillies en fin de saison (tomates, courges, courgettes, basilic, coriandre, persil...). Une « foire aux graines » est prévue en février ou mars au Jardin des Sauges.

Contactez-nous par mail dès la parution de ce numéro si vous êtes intéressés, afin d'être tenus informés.

Cette proposition s'adresse bien sûr aussi aux non adhérents !

Vous serez avisés des propositions et des dates par mail et par Panneau Pocket.

Vous pouvez aussi nous soumettre de nouvelles idées...



Prochaine Assemblée Générale :
le vendredi 29 janvier 2021
(si les conditions sanitaires le permettent)

Pour joindre notre association : embellievillandry@gmail.com , notre site : <http://embelliedevillandry.wix.com/embelliedevillandry>

MJC Ballan-Miré

En 2021, retrouvons-nous à la MJC !

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'équipe de la MJC est en période de confinement, contrainte à de nouveaux efforts d'adaptation pour préparer la reprise des activités et des événements dans de bonnes conditions. Toute l'équipe et les animateurs ont hâte de vous retrouver !

C'est aussi pourquoi, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet afin d'être informé de la reprise des activités et des projets présentés dans ce bulletin.

L'équipe de la MJC œuvre chaque jour pour que l'association continue d'être attractive par ses multiples activités et d'être un **lieu de créativité, d'expression et de lien social**. Ses **21 intervenants spécialistes** sont **passionnés** par l'atelier qu'ils encadrent avec le plus grand professionnalisme afin de vous guider et de vous faire découvrir toutes les richesses et particularités de chaque discipline.

En cette période de crise sanitaire, la MJC et ses animateurs s'adaptent au mieux pour continuer à vous proposer ces activités et ces événements.

Les activités sur Villandry :

Pour les enfants :

Youpi danse 4/6 ans - le jeudi de 18h à 18h45

Youpi danse 6/8 ans - le jeudi de 18h45 à 19h30

Pour les adultes :

Gym disco tonic - le jeudi de 19h45 à 20h45

Chi Gong – le mercredi de 18h30 à 19h30

Tai Chi Pa Qua - le mercredi de 19h30 à 21h

Yoga - le lundi de 19h à 20h30

Représentations et gala de danse : fin juin (date à venir sur le site internet)

Inscriptions aux activités 2021-2022 : début juin (dates à venir sur le site internet)



Gala de danse 2019 - Youpi danse 6-8 ans de Villandry

Salon : 37^{ème} Salon de Peinture et Sculpture

Le salon, initialement prévu le 30 et 31 janvier 2021, va être reporté.

Pour connaître les nouvelles dates, connectez-vous sur le site internet de la MJC.

Le Salon de Peinture et Sculpture de la MJC, c'est toujours :

- deux jours de découvertes artistiques
- de nouveaux peintres, sculpteurs et plasticiens présents
- un lieu pour vivre de belles émotions et échanger avec les artistes sur leur exploration de l'art, leur conception du monde et leur technique.

Durant les deux jours, le public est invité à voter pour son artiste favori.

HORAIRES : Entrée libre de 10h à 18h

LIEU : Centre d'Animation de La Haye, 37510 Ballan-Miré, Grand parking visiteurs



Salon 2020

Les expositions au Pavillon Heller :

La MJC propose également des expositions de duos d'artistes au Pavillon Heller : dates à relever sur notre site internet.

Les Récré'artistiques:

Cap sur les vacances ! La MJC propose des activités « à la carte » pendant les vacances pour les enfants à partir de 4 ans : des activités créatives et manuelles pour s'amuser, découvrir et se faire plaisir !

Programme disponible 1 mois avant chaque période de vacances au secrétariat ou sur le site internet de la MJC

- 22 février au 5 mars 2021

- 26 avril au 7 mai 2021

A la MJC, parc Beauverger



En savoir +

Maison des Jeunes et de la Culture de Ballan-Miré

Tél : 02 47 67 69 63 / Portable : 06 70 64 76 16.

MJC Parc Beauverger - 34, rue du Commerce – 37510 Ballan-Miré.

mjc.ballan@wanadoo.fr - <http://mjc-ballan-mire.wixsite.com/bienvenue>

Numéros utiles

Mairie : Tél. 02 47 50 02 08

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30-12h30 / 14h30-19h00

Mardi – mercredi – jeudi : 14h30-17h30

Vendredi : 14h30-19h00

Agence postale et bibliothèque :

Tél. 02 47 37 78 61

Ouvert du lundi au vendredi de 14h30 à 17h,
et le samedi de 9h à 11h30.

Accueil périscolaire "La Perdrix" :

Tél. 02 47 43 52 73

Ecole primaire : Tél. 02 47 50 19 55

Relais assistantes maternelles (RAM) :

Mélina FOUREAU

Tél. 06 30 80 83 15

service.ram@mairie-ballan-mire.fr

Assistante Sociale :

Tél : 02 47 73 37 37

Permanences 1er et 3ème mardis de chaque mois
en mairie et sur rendez-vous.

Conciliateur de justice :

Mr GAMBARI Christian

Permanences 2 mardis par mois en mairie
et sur rendez-vous.

Tél : 02 47 80 10 00

ADMR (l'association du service à domicile)

Contact : ADMR LIGNIERES DE TOURAINES

Tél : 02 47 96 01 06

Courriel : lignieres@fed37.admr.org

ASSAD-HAD en Touraine

Services, soins et hospitalisation à domicile

Tél. 02.47.45.48.25

PRESENCE VERTE (service à la personne)

Présence Verte Touraine : Tél. 02 47 31 61 96

www.presenceverte.fr

Réseau DESTIA (services à domicile)

Tél : 02 45 48 70 27 (numéro national)

Site : <https://www.destia.fr>

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées
et leur entourage.

Contact : CLIC « des 3 vallées » - tel : 02 47 21 90 00

Collecte des déchets :

Villandry rive droite et rive gauche

Collecte sélective : jeudi

Ordures ménagères : vendredi

Déchets végétaux : 11/01, 25/01, 8/02 et 22/02 puis tous les
lundis du 01/03 au 29/11 puis les lundis 13/12 et 27/12

Informations sur les collectes : Tél. 02 47 78 13 00

ou www.tours-metropole.fr

Transports scolaires :

SIGEC - Service du transport scolaire

Hôtel de Ville de Ballan-Miré

02 47 80 10 00

SAMU, urgences médicales : 15

Gendarmerie : 17 ou 02 47 68 26 90

Pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

SAMU social, secours aux sans-abris : 115

Enfance maltraitée : 119

Urgence gaz : 0 800 47 33 33

(numéro vert - appel gratuit - 24h/24 et 7j/7)

Urgence électricité : 09 72 67 50 37

(appel non surtaxé - 24h/24 et 7j/7)

Permanences des adjoints :

Amaury Tayon : lundi 17h30 – 19h

(Action sociale & citoyenneté - Jeunesse et vie scolaire)

Guy Barraud : mardi 14h30 – 16h

(Voirie, bâtiments & Cadre de vie – Tourisme et Patrimoine)

Rachel Geffroy : mercredi 17h30 – 19h

(Finances – Urbanisme)

Nathalie Robin : vendredi : 17h30 – 19h

(Communication – Vie associative et culturelle)



Agenda – Rendez-vous / événements / animations / sorties...

16 janvier 2021 : L'Heure du conte

Bibliothèque de Villandry ou salle associative

**14 février 2021 : PTV (parcours en terrain varié)
spécial sur le thème de la St Valentin**

Stars Trec

**22 mars 2021 : Fête du printemps sur le thème
« couple insolite »**

Stars Trec

**22 février au 5 mars 2021 : Les Récré'artistiques
(ateliers à partir de 4 ans)**

MJC, Ballan-Miré

17 avril 2021 : Triathlon Western

Stars Trec

**22 février au 5 mars 2021 : Les Récré'artistiques
(ateliers à partir de 4 ans)**

MJC, Ballan-Miré

9 mai 2021 : Buvette Equifeel

L'Alezane

29 mai 2021 : Villandry par Nature

Course à pied

5 juin 2021 : Rillons ensemble

Villandry Village, Stade municipal

13 juin 2021 : Buvette Trec

L'Alezane

21 juin 2021 : Fête de la musique

Villandry Village, Théâtre de verdure

26 juin 2021 : Tombola et fête du club

Stars Trec

17 juillet 2021 : Villan'zik

Villandry Village, Stade municipal

*Toutes ses manifestations se tiendront sous réserve de l'évolution des risques sanitaires.

